

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE



au 31 décembre 2016

BILAN CONSOLIDE – ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Ecart d'acquisition	<i>Note 1</i>	79 276	74 673
Actifs incorporels	<i>Note 2</i>	89 727	71 897
Portefeuilles de contrats		15 014	25 024
Autres		74 713	46 873
Placements des entreprises d'assurances	<i>Note 3</i>	95 244 270	93 856 245
Terrains et constructions		2 907 583	2 290 184
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		7 256 924	7 694 359
Autres placements		85 079 763	83 871 702
Placements représentant les engagements en unités de comptes	<i>Note 5</i>	22 625 894	20 116 778
Titres mis en équivalence	<i>Note 6</i>	8 248	7 215
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	<i>Note 7</i>	365 798	333 061
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	<i>Note 8</i>	311 402	276 681
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 9</i>	533 901	452 458
Autres créances	<i>Note 10</i>	384 514	238 615
Autres actifs	<i>Note 11</i>	10 672	3 171
Immobilisations corporelles		2 852	2 449
Autres actifs		7 820	722
Comptes de régularisation - actif	<i>Note 12</i>	1 917 671	1 682 909
Frais d'acquisition reportés		179 127	169 143
Autres comptes de régularisation		1 738 544	1 513 766
TOTAL ACTIF		121 571 373	117 113 703

BILAN CONSOLIDE – PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Capitaux propres - Part du groupe	<i>Note 13</i>	2 455 143	2 358 930
Capital social ou fonds équivalents		1 168 305	1 168 305
Prime liée au capital social		-	-
Réserves consolidées		976 401	907 948
Résultat net		322 408	309 663
Réserve de conversion		(11 971)	(26 986)
Intérêts minoritaires		146 057	137 555
Passifs subordonnés	<i>Note 14</i>	1 764 647	1 764 647
Provisions techniques brutes	<i>Note 15</i>	81 520 086	80 011 090
Provisions techniques vie		80 328 865	78 949 372
Provisions techniques Non vie		1 191 221	1 061 718
Provisions techniques des contrats en unités de compte		22 814 505	20 293 009
Provisions pour risques et charges	<i>Note 16</i>	33 275	24 905
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	<i>Note 8</i>	237 516	205 444
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	<i>Note 9</i>	10 946 363	10 627 917
Autres dettes	<i>Note 10</i>	1 589 760	1 548 635
Comptes de régularisation - passif	<i>Note 12</i>	64 021	141 571
TOTAL Passif		121 571 373	117 113 703

COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Primes		11 451 021	11 310 311
Variation des primes non acquises		(31 893)	(19 280)
Primes acquises	<i>Note 18</i>	11 419 128	11 291 031
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		4 055	3 409
Autres produits d'exploitation		164 163	152 837
Produits financiers nets de charges	<i>Note 19</i>	3 141 177	3 629 461
Total des produits d'exploitations courants		14 728 523	15 076 738
Charges des prestations d'assurance	<i>Note 20</i>	(12 830 927)	(13 178 307)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 21</i>	(44 779)	(68 278)
Charges des autres activités		-	-
Charges de gestion	<i>Note 22</i>	(1 237 605)	(1 239 442)
Total des charges d'exploitation courantes		(14 113 311)	(14 486 027)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE		615 212	590 711
Autres produits nets		(364)	(1 936)
Résultat exceptionnel	<i>Note 23</i>	(863)	(1 341)
Impôts sur les résultats	<i>Note 17</i>	(244 165)	(230 058)
Participation des salariés		(6 118)	(11 380)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		363 702	345 996
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 6</i>	2 143	2 151
Dotation aux amortissements portefeuille	<i>Note 2</i>	(10 010)	(10 010)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(4 818)	(4 425)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		351 017	333 712
Intérêts minoritaires		(28 609)	(24 049)
Résultat net (part du groupe)		322 408	309 663
Résultat par action (en euro)		9,4	9,0
Résultat dilué par action (en euro)		9,4	9,0

TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements reçus	<i>Note 24</i>	35 982 969	18 920 163
Engagements donnés	<i>Note 24</i>	(32 751 428)	(15 344 727)
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		190 555	167 083

ANNEXES
AUX COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE



au 31 décembre 2016

Sommaire

1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture	9
1.1. Environnement économique	9
1.2. Entrée en vigueur de Solvabilité 2	9
1.3. Loi de Finances 2017	9
1.4. Événements postérieurs à la clôture	10
2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalités de consolidation	11
2.1. Référentiel comptable	11
2.2. Changement de méthodes comptables.....	11
2.3. Règles et modalités de consolidation.....	12
2.3.1. Méthode de consolidation	12
2.3.2. Écarts d'acquisition.....	13
2.3.3. Méthodes de conversion des comptes en devises.....	14
2.3.4. Homogénéisation des comptes.....	14
2.3.5. Dates de clôture	14
2.3.6. Présentation sectorielle des comptes consolidés	14
2.3.7. Méthode préférentielle	16
2.4. Méthodes et règles comptables utilisées.....	16
2.4.1. Actifs incorporels.....	16
2.4.2. Placements des entreprises d'assurance	17
2.4.3. Placements représentatifs des engagements en unités de compte	19
2.4.4. Instruments financiers à terme	19
2.4.5. Actifs corporels.....	20
2.4.6. Provisions pour risques et charges	20
2.4.7. Provisions techniques d'assurance	20
2.4.8. Opérations de réassurance.....	25
2.4.9. Frais généraux.....	25
2.4.10. Impôt différé	26
2.4.11. Règles d'allocations des produits financiers nets.....	27
2.4.12. Résultat par action	27
3. Informations relatives au périmètre de consolidation	28
3.1. Périmètre de consolidation	28
4. Notes sur les principaux postes des états financiers	30
Note 1 : Ecart d'acquisition	30
Note 2 : Actifs incorporels.....	31
Note 3 : Placements des entreprises d'assurance.....	32
Note 4 : Expositions au risque souverain.....	34
Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte.....	34
Note 6 : Titres mis en équivalence	35
Note 7 : Part des cessionnaires et récessionnaires dans les provisions techniques	35
Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	36

<i>Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire</i>	<i>37</i>
<i>Note 10 : Autres Créances & Autres Dettes</i>	<i>38</i>
<i>Note 11 : Autres actifs</i>	<i>39</i>
<i>Note 12 : Compte de régularisation actif et passif</i>	<i>40</i>
<i>Note 13 : Tableau de la variation des capitaux propres (Part du groupe).....</i>	<i>41</i>
<i>Note 14 : Passifs subordonnés</i>	<i>42</i>
<i>Note 15 : Provisions techniques d'assurances</i>	<i>44</i>
<i>Note 16 : Provisions pour risques et charges</i>	<i>45</i>
<i>Note 17 : Preuve d'impôt.....</i>	<i>46</i>
<i>Note 18 : Analyse sectorielle des primes.....</i>	<i>47</i>
<i>Note 19 : Produits financiers nets de charges.....</i>	<i>48</i>
<i>Note 20 : Charges de prestations d'assurances.....</i>	<i>49</i>
<i>Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance.....</i>	<i>49</i>
<i>Note 22 : Charges de gestion</i>	<i>49</i>
<i>Note 23 : Résultat exceptionnel</i>	<i>50</i>
<i>Note 24 : Engagements reçus et donnés.....</i>	<i>51</i>
<i>Note 25 : Autres informations.....</i>	<i>52</i>
<i>Note 26 : Compte de résultat par activité.....</i>	<i>53</i>
<i>Note 27 : Tableau des filiales et participations</i>	<i>55</i>

1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

1.1. Environnement économique

L'environnement de taux bas a conduit le groupe à poursuivre en 2016 la diversification de ses activités d'assurance en orientant la production vers l'épargne en unités de compte, la prévoyance et le dommage. De plus le groupe a complété le programme de couverture de son portefeuille obligataire contre la hausse des taux.

A l'instar du marché, le groupe a renforcé ses provisions pour participation aux bénéficiaires.

1.2. Entrée en vigueur de Solvabilité 2

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 du nouveau régime prudentiel « Solvabilité 2 » conduisant à une refonte de l'organisation de la réglementation comptable et prudentielle pour le secteur de l'assurance.

En France, la transposition de la Directive Solvabilité II a été l'occasion de transférer vers l'Autorité des Normes Comptables (ANC) l'ensemble des prescriptions comptables applicables aux entreprises d'assurance. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, les dispositions portant sur les prescriptions comptables ont été transférées dans le règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance (transfert à droit constant).

1.3. Loi de Finances 2017

Pour les sociétés dont le chiffre d'affaire est supérieur à 50 millions d'euros, l'article 11 de la Loi de Finances 2017 (LOI no 2016-1917 du 29 décembre 2016) modifie à horizon 2020 le taux d'impôt applicable (hors contribution sociale) de 33 1/3% à 28%.

Pour ces sociétés les taux applicables au cours de la période intermédiaire devraient rester très proches du taux de 2016 à 33 1/3%, les aménagements de réduction progressive s'appliquant à des bases très faiblement matérielles (bénéficiaires compris entre 0 et 500 K€ par exemple).

En application de la Loi de Finances 2017, le Groupe SOGECAP utilise, pour l'exercice 2016, le taux normal de 33 1/3% (hors contribution sociale) pour calculer les impôts exigibles.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire, soit pour les résultats imposés au taux de droit commun, au taux de 34,43 % ou 28,92 %.

L'impact de changement de taux d'impôts conduit à réduire les impôts différés actifs de 38 831 K€ dans les comptes consolidés du Groupe SOGECAP.

1.4. Événements postérieurs à la clôture

Acquisition d'Antarius

Le Groupe Société Générale a dénoncé, le 25 février 2015, le protocole d'accord liant Aviva France et Crédit du Nord dans leur filiale commune Antarius.

Au terme d'une période nécessaire à la transition opérationnelle, Aviva France et SOGECAP ont signé le 08 février 2017 un accord matérialisant l'acquisition par SOGECAP de la participation de la société Antarius détenue précédemment par Aviva France.

Le transfert des titres est effectif le 01 avril 2017. Antarius est désormais détenue à 100% par le Groupe Société Générale, conjointement par SOGECAP et Crédit du Nord.

Antarius sera consolidé par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe SOGECAP à compter de la date de transfert de propriété.

Cession de Societe Generale Osiguranje D.D (Croatie)

Dans le cadre de la vente par le Groupe Société Générale de ses activités en Croatie à OTP Banka Hrvatska, une convention d'achat d'actions (SPA) des 51% détenus par Sogecap dans SG OSIGURANJE D.D par SOCIETE GENERALE Splitska Banka a été signée le 27 mars 2017.

La réalisation de la cession se fera lorsque les accords du Régulateur auront été donnés et sous réserve que la cession de SOCIETE GENERALE Splitska Banka à OTP Banka Hrvatska soit réalisée.

Cession de Sogecap Liban SAL

Le 10 février 2017, a été signée une convention d'achat d'actions (SPA) des 25% détenus par Sogecap dans Sogecap Liban SAL par SOCIETE GENERALE de Banque au Liban S.A.L.

La réalisation de la cession se fera lorsque l'accord du Régulateur aura été donné.

2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalités de consolidation

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe SOGECAP sont établis conformément au règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif aux règles de consolidation pour les entreprises régies par le Code des assurances, y compris les modifications introduites ultérieurement par d'autres règlements CRC et ANC.

Les comptes consolidés donnent une présentation sectorielle des activités du Groupe. Celles-ci se scindent entre Assurance Vie, Assurance Non Vie et les autres activités. Chaque secteur ainsi défini suit son propre plan comptable, soit respectivement le plan comptable des assurances (tel qu'il ressort du décret n° 94-481 du 8 juin 1994) et le plan comptable général pour les autres activités, sous réserve des dispositions particulières prévues dans les règles de consolidation et de présentation des comptes consolidés précitées.

2.2. Changement de méthodes comptables

Engagements de retraites

Le groupe SOGECAP a opté pour la comptabilisation des engagements de retraites selon la recommandation ANC 2013-02 du 7 novembre 2013.

En application de cette recommandation, les provisions pour engagements de retraites intègrent à présent les écarts actuariels.

Cette recommandation a été appliquée de façon rétrospective au 31/12/2016.

L'impact de ce changement de méthode fait ressortir un montant de 1 755K€ net d'impôt dans les réserves consolidées du groupe SOGECAP.

Avant l'application de cette méthode la charge constatée en résultat au titre des engagements de retraites comprenait le coût des services rendus et les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net. A compter de 2016, cette charge intègre en complément les écarts actuariels.

2.3. Règles et modalités de consolidation

2.3.1. Méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint, contrôle notable, consolidées selon la méthode de consolidation qui leur est applicable.

Ces règles ont conduit à inclure dans le périmètre toutes les entités dans lesquelles le Groupe SOGECAP a une participation supérieure ou égale à 20% :

- les sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale ;
- les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels le groupe SOGECAP exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle ;
- les titres des sociétés dans lesquelles le groupe SOGECAP exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

Certaines entités remplissant les conditions prévues au paragraphe 1011 du règlement n°2000-05 ont été exclues du périmètre de consolidation lorsque cette exclusion n'altérerait pas l'image fidèle des comptes.

Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque:

- les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure;
- des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise;
- les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation ;
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit bail, au financement du Groupe ;
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les sociétés civiles immobilières (SCI) et les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) détenus pour la représentation des engagements d'assurance n'ont pas été retenus dans le périmètre de consolidation.

2.3.2. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition, inscrits au bilan, correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation (à la date d'entrée de la société dans le périmètre de consolidation) de ses actifs et de ses passifs. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise à sa date d'entrée dans le périmètre de consolidation.

Lors de la première consolidation de la société acquise, ses actifs et passifs identifiables sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition dans les comptes consolidés (valeur d'entrée). Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

L'écart de première consolidation d'une société est réparti dans les postes appropriés du bilan consolidé ; la partie non affectée de cet écart est inscrite au poste " écart d'acquisition " à l'actif ou au passif du bilan consolidé.

Le règlement ANC n°2015-09 du 23 novembre 2015 a modifié l'annexe du règlement du CRC n° 2000-05 sur le traitement comptable de l'écart d'acquisition dans les comptes consolidés des compagnies d'assurance.

A compter du 1er janvier 2016, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif est rapporté au résultat sur sa durée d'utilisation. Le règlement ANC n°2014-03 fixe les critères permettant de déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, de cet écart. Lorsque sa durée d'utilisation ne peut être déterminée de façon fiable, il est amorti sur une période de dix ans.

Cette modification n'a pas conduit le groupe SOGECAP à revoir la durée d'amortissement des écarts d'acquisition comptabilisés avant le 01/01/2016.

Que sa durée d'utilisation soit limitée ou non, l'écart d'acquisition comptabilisé à l'actif fait l'objet d'une dépréciation lorsque sa valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable si l'on prévoit que la perte de valeur sera durable. Ces dépréciations ne sont jamais reprises.

En cas d'écart d'acquisition négatif, celui-ci est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les conditions déterminées lors de l'acquisition.

2.3.3. Méthodes de conversion des comptes en devises

Aucune filiale du groupe SOGECAP n'étant située dans un pays à forte inflation, les comptes des entités du Groupe dont la devise fonctionnelle (devise du principal environnement économique dans lequel l'entité opère) est différente de la devise de présentation du Groupe, sont convertis en euros, selon la méthode du cours de clôture :

- tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, tous les engagements reçus et donnés sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- les produits et les charges (y compris les dotations aux amortissements et provisions) sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion sont portés dans les capitaux propres en distinguant la part revenant au Groupe de celle revenant aux minoritaires.

En cas de cession d'une filiale étrangère consolidée dont la devise fonctionnelle n'est pas l'euro, la plus ou moins-value de cession comprend l'écart de conversion préalablement inscrit dans les capitaux propres consolidés pour la part revenant au groupe.

2.3.4. Homogénéisation des comptes

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

2.3.5. Dates de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés au 31 décembre.

2.3.6. Présentation sectorielle des comptes consolidés

Le compte de résultat consolidé est présenté par secteur d'activité : les secteurs « assurance Vie » et « assurance non Vie » regroupent respectivement les sociétés d'assurances Vie et les sociétés d'assurance non Vie. La part « non Vie » des compagnies mixtes apparaît dans la partie « assurance non Vie ».

Le secteur « autres activités » est composé de la société BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA (voir tableau des filiales et participations 2015 – note 27).

Les opérations intragroupes, qu'elles soient au sein d'un secteur d'activité ou qu'elles concernent plusieurs secteurs, sont éliminées en consolidation.

Elles portent principalement sur :

- les acceptations, les cessions et les rétrocessions en réassurance ;
- les engagements reçus et donnés ;
- les opérations de gestion internes ;
- les dividendes intragroupes (nets de frais bancaires et de retenues à la source) sont éliminés y compris ceux au titre des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice ;
- les provisions pour dépréciation relevant d'opérations intragroupes sont éliminées (sans impact sur les impôts différés) ;
- les emprunts subordonnés émis par les filiales et souscrits par SOGECAP.

2.3.7. Méthode préférentielle

Provisions mathématiques d'assurance Vie

Le Groupe SOGECAP a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle prévue par les textes selon laquelle les provisions d'assurance Vie peuvent être calculées sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation. L'écart entre les provisions technique calculées selon les 2 méthodes est présenté en note 15.

Engagements de retraite

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle, conformément à la méthode préférentielle.

Pour les entités du périmètre de consolidation, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses de calcul tiennent compte des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de carrière qui a été externalisé.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent). La charge constatée en résultat au titre des engagements de retraites inclut le coût des services rendus, les intérêts nets liés à l'actualisation du passif net et les écarts actuariels.

2.4. Méthodes et règles comptables utilisées

2.4.1. Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Portefeuilles de contrats

Conformément au règlement 2000-05 du CRC, la valeur d'un portefeuille (soit celle d'un actif incorporel identifiable et susceptible d'être évalué séparément) correspond à la valeur actuelle des profits futurs (flux futurs projetés y compris la participation aux bénéfices et les impôts différés) générés par les contrats d'assurance acquis, à l'exclusion de tout profit futur provenant des renouvellements.

La valeur de portefeuille est amortie selon le rythme d'émergence des profits futurs. La valeur résiduelle du portefeuille peut faire l'objet d'un amortissement exceptionnel lorsque les marges constatées sont inférieures aux marges attendues.

Autres actifs incorporels

Les logiciels, licences et listes clients sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Dans les comptes consolidés du Groupe SOGECAP, ce poste comprend essentiellement les logiciels amortis sur quatre ou cinq ans en mode linéaire et le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 par SOGECAP et intégralement amorti.

2.4.2. Placements des entreprises d'assurance

Terrains et constructions - Part de sociétés immobilières

Les placements immobiliers comprennent les immeubles de placement ainsi que les parts des sociétés immobilières non cotées exclues du périmètre de consolidation conformément au règlement n°2000-05 du CRC.

Conformément à la législation en vigueur relative à la méthode des composants (règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014), les actifs immobiliers sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus, augmentée (pour les immeubles) des coûts liés aux travaux de construction et d'amélioration. Les immeubles sont amortis par composants, eux-mêmes amortis sur leur durée d'utilité :

○ Gros œuvre	45 ans
○ Façade et toiture	35 ans
○ Ascenseur	25 ans
○ Electricité	25 ans
○ Groupe électrogène	30 ans
○ Climatisation	20 ans
○ Câblage technique	15 ans
○ Autres installations techniques	15 ans
○ Agencement	10 ans

Les terrains sont comptabilisés séparément et ne sont pas amortissables.

Conformément à l'Instruction n°2014-1-07 de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), la valeur de réalisation des parts et actions des sociétés immobilières non cotées et celle des immeubles, est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert indépendant accepté par l'ACPR. Entre deux expertises, une estimation annuelle est réalisée, également certifiée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

Lorsque la valeur de réalisation d'un immeuble est inférieure (de plus de 20% à la date de clôture, sur une période de six mois consécutifs) à sa valeur nette comptable, une provision pour dépréciation à caractère durable est comptabilisée.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat diminué, le cas échéant, du montant de la provision pour dépréciation à caractère durable.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

○ *Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)*

Les titres relevant de l'article R.343-9 (ex R.332-19) du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Conformément à l'article R.343-9 (ex R.332-19) du Code des assurances et à la Recommandation conjointe du Conseil National de la Comptabilité (CNC – actuel Autorité des Normes Comptables) et de l'ACPR du 15 décembre 2008, les moins-values latentes (résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation) font l'objet d'une provision pour risque de défaut dès lors qu'il est avéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du capital).

Ce risque de crédit est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité de l'entreprise de détenir les titres jusqu'à leur maturité conformément au Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

○ *Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)*

Conformément à l'article R343-10 (ex R332-20) du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

En termes de dépréciation d'un actif (évaluation effectuée ligne à ligne), la Recommandation conjointe du Conseil National de la Comptabilité (CNC – aujourd'hui Autorité des Normes Comptables) et de l'ACPR du 15 décembre 2008 précise que « le critère de présomption de dépréciation à caractère durable relatif au niveau de moins value latente significative peut être défini pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté à 30% lorsque les marchés sont volatils ».

Comme les exercices précédents, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité limitée constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2016.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable. En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est déterminée selon une approche multicritère qui est fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention.

Les titres de participation et leurs éventuelles dépréciations à caractère durable constatées dans les comptes sociaux, sont éliminés en consolidation sans effet d'impôts différés.

2.4.3. Placements représentatifs des engagements en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unité de comptes font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R.343-13 (ex R332-5) du Code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits ou charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.4.4. Instruments financiers à terme

Les opérations sur les instruments financiers à terme, contractés sur différents marchés par les entreprises d'Assurance, sont soit liées à des actifs détenus ou à détenir, soit réalisées en anticipation de placements.

Elles s'insèrent dans deux stratégies distinctes (investissement, désinvestissement et rendement) qui, conformément au CRC n°2002-09 du 12 décembre 2002 déterminent le traitement comptable à appliquer.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseils d'Administration, figurent en hors bilan pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de CAP, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux. Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps ;
- couvertures d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de SWAP, visant à transformer la rémunération de ces actifs ;

- les swaptions couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs. Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en :
 - o Valeur temps : amortie sur la durée de l'option en mode linéaire ;
 - o Valeur intrinsèque : comptabilisée en charge dès l'acquisition.

2.4.5. Actifs corporels

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur valeur d'acquisition et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée.

Les durées retenues sont :

- o *Matériel de transport* : 5 ans
- o *Matériel* : 4 ans
- o *Mobilier* : 10 ans

2.4.6. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

2.4.7. Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

Les provisions techniques comptabilisées par les filiales situées hors de France sont déterminées en fonction des règles locales en vigueur en utilisant les tables et les taux d'actualisation reconnus localement comme adéquats.

2.4.7.1. Assurance vie

Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises, la provision pour garantie plancher, les provisions pour sinistres vie et la provision pour participation aux bénéfices.

- o *Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie*

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou terme) du contrat.

○ **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

○ **Provision Globale de Gestion (PGG)**

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et n°142-6 du Règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

○ **Provision pour Garantie Plancher**

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser, en cas de décès, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de compte sont composées des provisions mathématiques et des provisions pour participation aux bénéfices afférentes. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées à la valeur de réalisation des unités de compte à la clôture de l'exercice.

Provisions pour participations aux bénéfices / aux excédents

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non incorporées aux provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les 3 contraintes suivantes :

- une dotation minimum prévue par le Code des assurances (90% des bénéfices techniques et 85% des produits financiers devant être distribués sous huit ans) ;
- l'application des clauses contractuelles (revalorisation produit par produit) ;
- et les revalorisations fixées par le Conseil d'Administration.

Ces provisions peuvent être complétées par une participation aux bénéfices différés calculée sur les retraitements de consolidation (conformément au règlement CRC 2000-05).

Les participations aux bénéfices différées constatées dans les comptes consolidés sont de deux sortes :

- la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés (droits des bénéficiaires de contrats attachés aux écarts d'évaluation, retraitements des comptes individuels, ...) ;
- la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles relatives à la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dont l'exigence dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement (droits des bénéficiaires attachés au retraitement de la réserve de capitalisation...).

La participation aux bénéfices différée active n'est comptabilisée que si sa recouvrabilité future est fortement probable.

Enfin, les montants de participation aux bénéfices exigibles et de participation aux bénéfices différées sont présentés dans le tableau des "Provisions techniques d'assurances" – note 15.

Provisions pour sinistres vie

La provision constituée correspond essentiellement aux sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore réglés à la date de clôture. Elle comprend les sinistres, les rachats, les capitaux échus y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mis à la charge de l'entreprise.

2.4.7.2. Assurance non vie

Provisions pour primes non acquises en assurance non-vie

Les provisions pour primes non acquises (y compris dommages corporels) sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elles sont présentées au bilan brut de frais d'acquisition différés, enregistrés à l'actif.

Primes acquises et non émises

Les primes étant enregistrées à l'émission, des primes acquises et non émises au cours de l'exercice sont comptabilisées le cas échéant.

Provision pour risques en cours

Les provisions pour risques en cours sont destinées à pallier l'insuffisance des primes à couvrir les charges de sinistres futures. Elles sont déterminées par catégories homogènes de contrats de chaque entreprise incluse dans le périmètre de consolidation, sur la base d'estimation des pertes futures.

Provisions pour sinistres à payer

Les sinistres sont comptabilisés dans l'exercice de leur survenance sur la base des déclarations lorsqu'ils sont connus, ou sur la base d'estimations lorsqu'ils sont inconnus.

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

2.4.7.3. **Toutes assurances**

Frais d'acquisition reportés

Le règlement n°2000-05 du 7 décembre 2000 du CRC prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés.

Dans le cas particulier du Groupe Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

En Non Vie, les frais d'acquisition font l'objet de report au prorata des durées résiduelles des contrats.

Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participations aux bénéfices différées conditionnelles, la réserve de capitalisation constituée dans les comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres, et la part devant être enregistrée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures des titres à taux fixes.

Dans ce cadre, le Groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pouvant être reprise, elle doit être retraitée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différée.

Provisions pour risque d'exigibilité

Destinée à faire face aux insuffisances de liquidité des placements, la provision pour risque d'exigibilité est égale à la différence entre la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R343-10 (ex R332-20) du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles), et la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements.

La provision pour risque d'exigibilité est éliminée dans les comptes consolidés conformément à l'avis du CNC n° 2004-10 du 23 novembre 2004, avec constatation d'impôt différé.

2.4.8. Opérations de réassurance

Acceptations

Les éléments reçus des cédantes sont enregistrés, traité par traité, en comptabilité. Les comptes non reçus sont estimés au 31 décembre sans décalage d'exercice en créances et dettes nées d'opérations de réassurance.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

2.4.9. Frais généraux

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- Sans application de clés de répartition : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- Avec application de clés de répartition : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
 - *Pour les nouvelles acquisitions* : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
 - *Les frais d'administration* : encours moyens,
 - *Pour les frais sur prestations* : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
 - *Pour les frais de gestion de placements* : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

2.4.10. Impôt différé

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Une différence temporaire, source d'impôt différé, est constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les soldes d'impôts différés Actif et Passif figurent isolément dans le poste « compte de régularisation - Actif » et le poste « compte de régularisation – Passif ».

Les impôts différés sont déterminés aux derniers taux connus selon la méthode du report variable, sur la base des éléments suivants :

- décalage temporaire entre le résultat comptable et fiscal (écarts sur les valeurs liquidatives des OPCVM, résultat des sociétés fiscalement transparentes) ;
- déficits fiscaux reportables, plus-values en sursis d'imposition ;
- retraitements normatifs de consolidation (i.e. provision pour risque d'exigibilité, réserve de capitalisation...).

En cas de situation nette fiscale active, l'impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats sociaux bénéficiaires suffisants (déterminés à partir de business plan) pour assurer la recouvrabilité des impôts différés.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Comme pour l'exercice 2015, le taux normal de l'impôt en France est de 33,33% auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3% instaurée en 2000. En revanche la contribution exceptionnelle 10,7% qui s'appliquait en sus depuis le 31 décembre 2011 pour le calcul de l'impôt exigible n'a pas été reconduite au-delà du 30 décembre 2016.

Par ailleurs, l'Article 11 de la Loi de Finances 2017 (LOI no 2016-1917 du 29 décembre 2016) modifie à horizon 2020 le taux d'impôt applicable (hors contribution sociale) pour les sociétés dont le chiffre d'affaire est supérieur à 50 millions d'euros de 33 1/3% à 28%. Pour ces sociétés les taux applicables au cours de la période intermédiaire devraient rester très proches du taux de 2016 à 33 1/3%, les aménagements de réduction progressive s'appliquant à des bases faiblement matérielles (bénéfices compris entre 0 et 500 mille euros par exemple).

Compte tenu de la nature des principales différences temporaires pour lesquelles la date de dénouement est inconnue, les impôts différés afférents aux retraitements de consolidation sont calculés au taux de 28,92% à compter de l'exercice 2016.

Les filiales françaises du groupe SOGECAP font parties de la convention d'intégration fiscale de la Société Générale. Conformément aux termes de cette convention, les filiales du groupe fiscal Société Générale enregistrent en résultat une charge égale à l'impôt qu'elles auraient payé en l'absence d'intégration fiscale.

2.4.11. Règles d'allocations des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et pour chacun d'eux, dans les comptes techniques et non techniques. SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ce portefeuille sont affectés en totalité au compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Les revenus nets des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie.

2.4.12. Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

3. Informations relatives au périmètre de consolidation

3.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 15 sociétés au 31 décembre 2016 :

- 14 sociétés intégrées globalement ;
- 1 société mise en équivalence.

Les principales variations du périmètre de consolidation au 31 décembre 2016 sont les suivantes :

SGI holding SIS :

Dans le cadre de sa politique d'investissement SOGECAP a investi dans une société immobilière SGI Holding SIS, affectée en représentation des engagements techniques des assurés. Les rendements de cet investissement seront attribués aux assurés conformément aux dispositions du Code des assurances.

Par cet investissement réalisé le 3 août 2016, le Groupe SOGECAP détient 100% de la société SGI Holding SIS qui détient elle-même deux sociétés civiles immobilières (détenant chacune un immeuble situé dans le 8ème arrondissement parisien), pour une valeur d'acquisition des titres de 176 710 K€. Cette opération a conduit à constater un écart d'acquisition de 9 421 K€, amorti linéairement sur 10 ans en application du règlement ANC N°2015-09.

A fin décembre 2016, les titres de SGI Holding SIS sont valorisés à 457 844K€.

Le résultat net contributif de SGI Holding SIS s'élève à 289 K€.

SOCIETES	Pays	31-déc-16			31-déc-15		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode ¹
Sogecap	France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
Sogelife	1997 Luxembourg	60,14%	60,14%	IG	60,14%	60,14%	IG
La Marocaine Vie	2001 Maroc	74,17%	74,17%	IG	74,17%	74,17%	IG
Komerčni Pojistovna	2005 République Tchèque	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Oradéa-Vie	2001 France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA	2007 Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Sogelife Bulgaria	2007 Bulgarie	58,45%	58,45%	IG	58,45%	58,45%	IG
Societe Generale STRAKHOVANIE ZHIZNI	2007 Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
Societe Generale STRAKHOVANIE CJSC	2007 Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
Sogecap Liban SAL	2000 Liban	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE
BRD Asigurari de Viata SA	2008 Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Osiguranje D.D.	2009 Croatie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Osiguranje A.D.O.	2009 Serbie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Sogessur	2010 France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
SGI Holding SIS	Entrée 2016 France	100,00%	100,00%	IG	-	-	-

(1) IG : intégration globale, MEE : mise en équivalence

4. Notes sur les principaux postes des états financiers

Note 1 : Ecart d'acquisition

Variation des écarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	Variation de périmètre	Dotations	31 décembre 2016
Valeurs brutes	98 176	9 421	-	107 597
Amortissements	(23 503)	-	(4 818)	(28 321)
Valeurs nettes	74 673	9 421	(4 818)	79 276

Variation des écarts d'acquisition par société

<i>En milliers d'euros</i>	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	31 décembre 2015	Variation de périmètre	Dotations	31 décembre 2016
La Marocaine Vie	2001	20 ans	4 649	-	(341)	4 308
Sogessur	2013	20 ans	68 190	-	(3 896)	64 294
Komerčni Pojistovna	2005	20 ans	1 834	-	(188)	1 646
SGI Holding SIS (1)	2016	10 ans	-	9 421	(393)	9 028
Total			74 673	9 421	(4 818)	79 276

(1) La valeur d'acquisition des titres SGI Holding SIS s'est élevé à 176 710 K€. L'entrée dans le périmètre de consolidation a conduit à constater un écart d'acquisition de 9 421 K€, amorti linéairement sur 10 ans en application du règlement ANC N°2015-09.

Note 2 : Actifs incorporels

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	Acquisitions	Cessions	Dotations	Reprises	Autres Mouvements (*)	31 décembre 2016
Portefeuilles de contrats (1)	25 024	-	-	(10 010)		-	15 014
Autres immobilisations incorporelles	46 873	41 491	(173)	(13 478)	1	(1)	74 713
<i>Logiciels (2)</i>	46 150	40 831	(1)	(13 174)	1	4	73 811
<i>Frais d'établissement</i>	1	163	-	(163)	-	-	1
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	722	497	(172)	(141)	-	(5)	901
Valeurs nettes	71 897	41 491	(173)	(23 488)	1	(1)	89 727

(*) Les autres mouvements correspondent aux écarts de conversion.

(1) Le portefeuille de contrats correspond à la valeur de portefeuille des contrats de Sogessur dans le cadre de l'acquisition par Sogecap en 2013 des parts Sogessur détenues par le Groupe Société Générale. Cet actif est amorti linéairement sur 5 ans.

(2) L'augmentation des logiciels de 40 831 K€ sur la période s'explique à hauteur de 19 577 K€ par des charges immobilisées et des investissements pour adapter les systèmes d'informations en vue de l'intégration d'Antarius.

Note 3 : Placements des entreprises d'assurance

Décomposition des placements

En milliers d'euros	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Valeur comptable nette (*)	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes	Valeur comptable nette (*)	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes
Placements immobiliers	2 907 583	3 306 251	398 668	2 290 184	2 536 574	246 390
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	519 607	531 998	12 391	439 051	432 996	(6 055)
Parts d'OPCVM d'actions	13 077 636	13 000 170	(77 466)	13 504 357	13 039 305	(465 052)
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	61 161	66 628	5 467	64 049	70 042	5 993
Obligations et autres tiers	76 963 584	85 891 949	8 928 365	75 504 115	83 562 076	8 057 961
Prêts hypothécaires	840	835	(5)	720	716	(4)
Autres prêts et effets assimilés (1)	20 000	20 000	-	146 069	225 417	79 348
Dépôts auprès des entreprises cédantes	8 246	8 246	-	242 364	242 372	8
Dépôts et cautionnements en espèce	1 606 323	1 606 323	-	1 665 015	1 665 054	39
Autres placements (1)	79 290	79 290	-	321	321	-
Total hors IFT	95 244 270	104 511 690	9 267 420	93 856 245	101 774 873	7 918 628
IFT stratégie d'investissement ou désinvestissement (2)	393 903	1 164 613	770 710	158 216	914 023	755 807
Total	95 638 173	105 676 303	10 038 130	94 014 461	102 688 896	8 674 435
dont placements cotés(3)	90 361 306	99 956 580	9 595 275	91 363 077	99 909 604	8 546 527
dont placements non cotés(3)	5 276 867	5 719 723	442 855	2 651 384	2 779 292	127 908

(*) La valeur nette comptable inclut les provisions pour émetteurs défaillants et pour dépréciation à caractère durable pour un total de 270 484 K€.

(1) Au 31/12/2016, les Avances sur polices ont été reclassées du poste « Autres prêts et effets assimilés » vers le poste « Autres placements ». Elles représentent un montant de 77 640 K€ en 2016 (versus 92 459 K€ en 2015).

(2) Les primes d'acquisition des instruments financiers à terme (IFT) restant à amortir selon les échéances des instruments financiers s'élèvent à 393 903 K€ en valeur nette comptable en 2016. Elles sont comptabilisées dans le poste « Autres comptes de régularisation – Actif » du bilan (cf. Note 12).

(3) Au 31/12/2016, tous les placements immobiliers ont été classés en « placements non cotés ». Au 31/12/2015, 2 239 M€ sur un montant total de 2 290 M€ de placements immobiliers avaient été classés à tort en « placements cotés ».

Instruments Financiers à Terme (IFT)

Les IFT sont majoritairement détenus par Sogecap.

Au 31 décembre 2016, le nominal couvert par les caps, swaptions, swaps et forwards détenus en direct est, en juste valeur, de près de 35 milliards d'euros.

Sogecap :

- 32 137 M€ de caps permettant de couvrir le risque de hausse de taux,
- 1 480 M€ de swaps de taux,
- 783 M€ de swaps de devises pour couvrir le risque de change des actifs libellés en devises autres que l'Euro,
- 420 M€ de swaptions.

Komerčni Pojistovna :

- 651 M€ de swaptions.

Note 4 : Expositions au risque souverain

Au 31 décembre 2016, le Groupe Sogecap n'a aucune exposition sur la Grèce.

L'exposition des entités françaises du Groupe aux pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Monétaire International est la suivante :

<i>En millions d'euros</i>	Valeur Nominal	Valeur Nette Comptable (1)	Valeur de Marché
IRLANDE	127	124	146
PORTUGAL	11	11	12
ESPAGNE	1 259	1 323	1 527
Total	1 397	1 458	1 685

(1) Valeur nette comptable avant dépréciation

L'exposition à l'Italie s'élève, en valeur nette comptable, à 2 651 M€ pour une valeur de marché de 3 204 M€.

Note 5 : Placements représentant les engagements en unités de compte

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Placements immobiliers	1 194 405	834 273
Titres à revenus variables et assimilés	715 940	570 444
Obligations et autres titres à revenus fixes	6 505 101	5 284 868
Parts d'OPCVM	13 883 177	13 233 255
Parts d'OPCVM obligataires	12 106	9 535
Autres	315 165	184 403
Prêts	-	-
Dépôts	315 165	184 403
Valeurs nettes	22 625 894	20 116 778

Note 6 : Titres mis en équivalence

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2015	Dividendes distribués	Contribution au résultat	Ecart de conversion	31 décembre 2016
SOGECAP LIBAN S.A.L.	7 215	(1 355)	2 143	245	8 248
Total	7 215	(1 355)	2 143	245	8 248

Note 7 : Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions techniques Vie	136 031	130 146
<i>Provisions d'assurance Vie</i>	87 774	82 119
<i>Provisions pour sinistres</i>	43 817	47 299
<i>Autres provisions techniques</i>	4 440	728
- <i>Dont participation aux bénéfices</i>	4 339	624
Provisions des contrats en UC	-	-
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. vie	136 031	130 146
Provisions techniques Non Vie	229 767	202 915
<i>Provisions pour primes non acquises</i>	47 427	41 611
<i>Provisions pour sinistres</i>	179 414	159 544
<i>Autres provisions techniques</i>	2 926	1 760
Part des cess. et retrocess. dans les prov. Tech. Non Vie	229 767	202 915
PART DES CESS. ET RETROCESS. DANS LES PROV. TECH.	365 798	333 061

Lors de la mise en place d'un traité, le second meilleur rating d'un réassureur retenu doit être au minimum égal à A- (ou équivalent). Une liste des réassureurs autorisés est maintenue par le service Risques techniques et Réassurance qui réalise par ailleurs un suivi de leur rating afin de s'assurer de leur solidité financière.

Note 8 : Créances et dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Primes acquises non émises	37 881		37 881	30 329
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	257 889	(927)	256 962	232 703
Créances nées des opérations de réassurance	16 559		16 559	13 649
Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	312 329	(927)	311 402	276 681
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	168 832		168 832	151 461
Dettes nées d'opérations de réassurance	43 009		43 009	30 951
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	25 675		25 675	23 032
Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	237 516	-	237 516	205 444

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	34 475	3 406	-	37 881
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	256 740	- 572	794	256 962
Créances nées des opérations de réassurance	16 559	-	-	16 559
Total Créances nées des op. d'ass. ou de réass au 31 décembre N	307 774	2 834	794	311 402
Total Créances nées des op. d'ass. ou de réass au 31 décembre N-1	276 430	114	137	276 681
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	167 921	-	911	168 832
Dettes nées d'opérations de réassurance	43 009	-	-	43 009
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	25 675	-	-	25 675
Total Dettes nées des op. d'ass. ou de réass au 31 décembre N	236 605	-	911	237 516
Total Dettes nées des op. d'ass. ou de réass au 31 décembre N-1	204 618	-	826	205 444

Note 9 : Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

Valeurs nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	<i>Brut</i>	<i>Provisions</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	533 901		533 901	452 458
Avoirs en banque des autres entreprises	-		-	-
Opérations interbancaires	-		-	-
Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire	533 901		533 901	452 458
Dettes de financement (1)	10 934 586		10 934 586	10 614 222
Concours bancaires courants	11 777		11 777	13 695
Autres dettes	-		-	-
Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire	10 946 363		10 946 363	10 627 917

(1) Il s'agit essentiellement d'opérations de mises en pension.

Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	533 901	-	-	533 901
Avoirs en banque des autres entreprises	-	-	-	-
Opérations interbancaires	-	-	-	-
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre N	533 901	-	-	533 901
Créances sur les entr. Banc. au 31 décembre N-1	452 458	-	-	452 458
Dettes de financement	10 934 586	-	-	10 934 586
Concours bancaires courants	11 777	-	-	11 777
Autres dettes	-	-	-	-
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre N	10 946 363	-	-	10 946 363
Dettes sur les entr. Banc. au 31 décembre N-1	10 627 917	-	-	10 627 917

Note 10 : Autres Créances & Autres Dettes

Autres créances

En milliers d'euros	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	Brut	Provisions	Net	Net
Personnel et comptes rattachés	169		169	136
Etat, organismes sociaux	51 623		51 623	34 503
Autres créances (1)	332 705	17	332 722	203 976
Total Autres créances	384 497	17	384 514	238 615

(1) Les Autres créances regroupent principalement les appels de marge sur les opérations de mises en pension pour 295 856 K€ en 2016 (versus 168 330 K€ en 2015).

Autres dettes

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Autres emprunts, dépôts et cautionnement (1)	4 448	605 153
Personnel et comptes rattachés	28 903	31 141
Etat & Organismes sociaux	88 424	72 099
Autres dettes (1)	1 467 985	840 242
Total Autres dettes	1 589 760	1 548 635

(1) En 2016, les appels de marge des dérivés ont été reclassé du poste «Autres emprunts, dépôts et cautionnement» vers le poste «Autres dettes».

Ventilation par échéance

En milliers d'euros	Moins d'1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	169	-	-	169
Etat, organismes sociaux	40 366	11 257	-	51 623
Autres créances	332 451	103	168	332 722
Total Autres créances au 31 décembre N	372 986	11 360	168	384 514
Total Autres créances au 31 décembre N-1	238 210	227	178	238 615
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	1 730	2 718	-	4 448
Personnel et comptes rattachés	28 903	-	-	28 903
Etat & Organismes sociaux	88 424	-	-	88 424
Autres dettes	1 466 198	-	1 787	1 467 985
Total Autres dettes au 31 décembre N	1 585 255	2 718	1 787	1 589 760
Total Autres dettes au 31 décembre N-1	1 548 628	7	-	1 548 635

Note 11 : Autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Immobilisations corporelles	8 867	(6 015)	2 852	2 449
<i>Matériel de transport</i>	516	(412)	104	127
<i>Mobiliers</i>	5 018	(3 356)	1 662	1 612
<i>Matériel</i>	3 333	(2 247)	1 086	710
Autres (1)	9 058	(1 238)	7 820	722
Total	17 925	(7 253)	10 672	3 171

(1) En 2016 le poste « Autre » correspond principalement au dépôt de garantie versé par Sogécap en vue de l'achat à terme des titres de la société Horizon. L'engagement d'achat de ces titres est comptabilisé en Hors Bilan pour un montant de 144 000 K€ (cf. Note 24).

Note 12 : Compte de régularisation actif et passif

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Frais d'acquisition reportés	179 127	169 143
<i>Frais d'acquisition reportés- Vie</i>	17 131	20 047
<i>Frais d'acquisition reportés- Non Vie</i>	161 996	149 096
Autres comptes de régularisation	1 738 544	1 513 766
<i>Intérêts et loyers acquis et non échus</i>	1 076 298	1 091 882
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>	60	26
<i>Impôts différés-actif (1)</i>	253 391	259 068
<i>Autres comptes de régularisation-actif (2)</i>	408 795	162 790
Total Comptes de régularisation - Actif	1 917 671	1 682 909
Impôts différés-passif (1)	15 922	-
Autres comptes de régularisation-passif (2)	48 099	141 571
Total Comptes de régularisation - Passif	64 021	141 571

(1) Les impôts différés sont issus principalement des retraitements de consolidation (constatation d'une participation aux bénéfices différée au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation et annulation de la PRE), et des différences temporaires comptabilisées dans les comptes sociaux notamment de Sogecap.

La ventilation des impôts différés nets (par grande catégorie) se présente comme suit :

	2016	2015
Impôts différés-actif nets	253 391	259 068
<i>IDA nets issus des retraitements de consolidation</i>	208 712	191 993
<i>IDA nets issus des différences social /fiscal</i>	44 679	67 075

(2) Les « Autres comptes de régularisation » comprennent notamment les intérêts courus non échus et les primes à amortir sur les instruments financiers à terme.

Note 13 : Tableau de la variation des capitaux propres (Part du groupe)

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total des capitaux propres Part du groupe
Situation au 31/12/2014	1 168 305		955 911	305 998	(21 976)	2 408 238
Affectation du résultat			305 998	(305 998)		
Changement de méthode comptable						
Variations de capital						
Distribution de dividendes			(370 078)			(370 078)
Variations de périmètre						
Résultat de l'exercice				309 663		309 663
Autres variations			16 117		(5 010)	11 107
Situation au 31/12/2015	1 168 305		907 948	309 663	(26 986)	2 358 930
Affectation du résultat			309 663	(309 663)		
Changement de méthode comptable (1)			(1 755)			(1 755)
Variations de capital						
Distribution de dividendes			(239 159)			(239 159)
Variations de périmètre						
Résultat de l'exercice				322 408		322 408
Autres variations			(296)		15 015	14 719
Situation au 31/12/2016	1 168 305		976 401	322 408	(11 971)	2 455 143

(1) Impact du changement de méthode comptable des engagements de retraites

Note 14 : Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés émis par les entités du groupe Sogecap se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt	Durée	Taux
SOGECAP	Société générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société générale	27/06/2014	87 500	15 ans	Taux fixe 4,35%
	Tiers (1)	18/12/2014	794 136	Indéterminée	Taux fixe 4,125%
	Société générale	19/12/2014	545 000	11 ans	Euribor 6 M + 2,2373%
	Société générale	11/09/2015	31 000	15 ans	Taux fixe 5%
	Société générale	11/09/2015	31 000	Indéterminée	Taux fixe 5,7%
			1 649 636		
Oradéa - Vie	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indéterminée	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	29/06/2006	1 500	15 ans	Taux Fixe 3,92%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indéterminée	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indéterminée	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indéterminée	Euribor + 4.85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1.50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indéterminée	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indéterminée	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indéterminée	Taux Fixe 8,257%
			18 800		

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt	Durée	Taux
Sogelife	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indéterminée	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	19/05/2004	2 250	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	2 250	Indéterminée	Euribor 12 M + 0,70%
	Société générale Bank & Trust	31/07/2006	750	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indéterminée	Euribor 12 M + 2,80%
	Société générale Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indéterminée	Euribor 12 M + 5,50%
	Société générale Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indéterminée	Euribor 12 M + 3,50%
	Société générale Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indéterminée	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indéterminée	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
				70 800	
Sogessur	Société Générale	30/06/2010	11 000	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,0453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	10 ans	EURIBOR EUR 6M + 2,2453
	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminée	EURIBOR EUR 6M + 4,063
			25 411		
Total des emprunts			1 764 647		

(1) Emprunt subordonné émis sur le marché régulé Luxembourgeois

La charge d'intérêts (nette d'intragroupe) enregistrée au titre de l'exercice 2016 s'élève à 65 888 K€ contre 64 962K€ en 2015.

Note 15 : Provisions techniques d'assurances

En milliers d'euros	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	Non-Vie	Vie	Total	Total
Provisions techniques brutes de réassurance				
Provisions pour primes non acquises - Non Vie	418 783		418 783	365 149
Provisions pour sinistres - Non Vie	741 185		741 185	672 493
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - Non Vie	8 987		8 987	3 204
Provisions d'assurance Vie		75 945 933	75 945 933	75 054 219
<i>dont Provision "Garantie plancher" Vie</i>		4 171	4 171	3 581
<i>dont Provision globale de gestion Vie</i>		55 014	55 014	22 275
Provisions pour sinistres - Vie		985 472	985 472	1 019 795
Provisions pour participation aux bénéfices exigibles - Vie		2 689 079	2 689 079	2 170 082
Provisions pour participation aux bénéfices différée - Vie (1)		681 328	681 328	675 270
Provisions techniques des contrats en unités de compte		22 814 505	22 814 505	20 293 009
<i>Provisions mathématiques</i>		22 792 891	22 792 891	20 275 016
<i>Provisions pour participation aux bénéfices</i>		21 614	21 614	17 993
Autres Provisions techniques	22 266	27 053	49 319	50 878
Total des Provisions techniques	1 191 221	103 143 370	104 334 591	100 304 099

(1) Il s'agit des provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle au titre de l'annulation de la réserve de capitalisation de SOGECAP et d'ORADEA.

Les provisions d'assurance Vie des contrats sont de 80 milliards d'euros dont 76 milliards d'euros de provisions mathématiques, à comparer au montant obtenu en appliquant la méthode préférentielle. Selon cette méthode, les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèveraient à 68,3 milliards d'euros au 31 décembre 2016 contre 50,4 milliards d'euros au 31 décembre 2015.

Note 16 : Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Provisions mathématiques sur droits de retraite acquis (1)	7 121	2 690
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	3 624	3 338
Autres provisions pour risques et charges	22 530	18 877
Total des provisions pour risques et charges	33 275	24 905

(1) En application de la nouvelle méthode comptable préconisée par le règlement ANC 2013-02, les provisions mathématiques sur droits de retraites acquis comptabilisées au bilan comprennent les écarts actuariels.

Note 17 : Preuve d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016
Résultat net des entreprises intégrées (1)	363 702
Impôt exigible	(234 546)
Impôt différé	(9 619)
Total impôts	(244 165)
Résultat net avant impôt	607 867
Taux d'imposition consolidation	34,43%
Charge d'impôt théorique	(209 289)
Incidence des différentiels de taux et de bases	14 248
Effet des résultats taxés à taux réduit	(121)
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères et succursales	13 697
Impact des éléments non taxables	672
Incidence des déficits fiscaux	1 359
Déficits imputés dans l'exercice	19
Déficits créés dans l'exercice	-
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	1 340
Incidence des différences permanentes	(42 487)
Effet du changement de taux d'impôt (LF2017) (2)	(38 831)
Autres différences permanentes	(3 656)
Incidence des autres différences	(6 575)
Incidence des corrections et autres éléments	(1 420)
Corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs	(1 432)
Autres éléments	12
Charge d'impôt effectif	(244 164)
Taux d'impôt effectif	40,17%

(1) hors MEE, amortissement des écarts d'acquisition et des portefeuilles de contrats, intérêts minoritaires

(2) Impact du changement de taux d'impôts différés en application de la Loi de Finances 2017 pour les entités françaises.

Note 18 : Analyse sectorielle des primes

Le Groupe SOGECAP exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors la France
- Hors Union Européenne

Ventilation des primes acquises par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016			31 décembre 2015		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
France	735 171	8 790 983	9 526 154	653 880	9 170 117	9 823 997
UE (hors France)	36 038	1 632 679	1 668 717	22 413	1 268 058	1 290 471
<i>Croate</i>	(3)	5 658	5 658	197	5 105	5 302
<i>Roumanie</i>	10 241	14 626	24 867	8 742	11 329	20 071
<i>République Tchèque</i>	24 605	221 239	245 844	12 758	228 244	241 002
<i>Luxembourg</i>	-	1 372 676	1 372 676	-	1 015 387	1 015 387
<i>Bulgarie</i>	1 195	6 334	7 529	716	4 184	4 900
<i>Serbie</i>	-	12 143	12 143	-	3 809	3 809
Hors UE	36 214	188 043	224 257	33 683	142 880	176 563
<i>Russie</i>	28 103	58 355	86 458	25 986	24 624	50 610
<i>Maroc</i>	8 111	129 688	137 799	7 697	118 256	125 953
Total	807 423	10 611 705	11 419 128	709 976	10 581 055	11 291 031

Note 19 : Produits financiers nets de charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016			31 décembre 2015	
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	3 033 346	25 672	167 344	3 226 362	3 428 534
Autres produits des placements	73 643	1 467	3 958	79 068	104 635
Produits provenant de la réalisation des placements	82 111	6 412	4 270	92 793	323 725
Ajustements ACAV (plus-values)	961 911	-	-	961 911	1 051 809
Produits financiers	4 151 011	33 551	175 572	4 360 134	4 908 703
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(22 905)	(308)	(2 491)	(25 704)	(50 680)
Autres charges des placements	(470 600)	(4 809)	(65 436)	(540 845)	(484 540)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(179 397)	(637)	(30 899)	(210 933)	(365 934)
Ajustement ACAV (moins-values)	(441 475)	-	-	(441 475)	(378 088)
Charges financières	(1 114 193)	(5 754)	(99 010)	(1 218 957)	(1 279 242)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	3 036 634	27 797	76 746	3 141 177	3 629 461

Note 20 : Charges de prestations d'assurances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total
Charges des sinistres	(8 527 332)	(304 405)	(8 831 737)	(7 963 841)
<i>Prestations et frais payés</i>	(8 485 650)	(276 016)	(8 761 666)	(7 909 700)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(41 682)	(28 389)	(70 071)	(54 141)
Charges des provisions d'assurance	(2 143 933)	(61 234)	(2 205 167)	(3 063 635)
Participation des assurés aux résultats	(1 779 329)	(14 694)	(1 794 023)	(2 150 831)
Total des charges de prestations d'assurances	(12 450 594)	(380 333)	(12 830 927)	(13 178 307)

Note 21 : Charges ou produits nets des cessions en réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Primes cédées	(115 612)	(141 302)	(256 914)	(235 052)
Cessions de charges de sinistres	36 407	65 055	101 462	82 480
Cessions de provisions techniques	3 680	18 814	22 494	11 307
Cessions de participation aux résultats	3 990	4 965	8 955	4 390
Commissions reçues des réassureurs	49 570	29 654	79 224	68 597
Résultat technique de réassurance	(21 965)	(22 814)	(44 779)	(68 278)

Note 22 : Charges de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016			31 décembre 2015
	Vie	Non-Vie	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats	(399 405)	(274 061)	(673 466)	(716 556)
Frais d'administration	(458 249)	(57 548)	(515 797)	(502 489)
Autres charges techniques	(33 376)	(14 966)	(48 342)	(20 397)
Total des charges de gestion	(891 030)	(346 575)	(1 237 605)	(1 239 442)

Note 23 : Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Produits cessions des éléments d'actifs	-	-
Autres produits exceptionnels	213	311
Produits exceptionnels	213	311
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	-	(669)
Autres charges exceptionnelles	(1 076)	(983)
Charges exceptionnelles	(1 076)	(1 652)
Résultat exceptionnel	(863)	(1 341)

Note 24 : Engagements reçus et donnés

Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Engagements reçus		
Engagement reçus sur valeurs données en nantissement	84 661	103 240
Engagements reçus sur OPCVM	25 792	129 588
Engagements reçus sur achats à terme (1)	401 007	6 118
Engagements reçus sur ventes à terme	-	20 841
Engagement reçus sur cautions	149	149
Engagements reçus sur instruments dérivés (2)	35 471 360	18 660 227
Total	35 982 969	18 920 163
Engagements donnés		
Engagements donnés sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	-	-
Engagements donnés sur achats à terme (1)	401 007	6 118
Engagements donnés sur ventes à terme	-	20 841
Engagements donnés sur instruments dérivés (2)	32 019 871	14 987 219
Autres engagements sur titres, actifs ou revenus (3)	330 550	330 549
Total	32 751 428	15 344 727

- (1) Les engagements reçus et données sur achats à terme de 401 007 K€ à fin 2016 correspondent principalement à des projets d'investissements immobiliers.
- (2) Afin d'être comparable, les engagements sur instruments financiers à terme et engagements sur dérivés de 2015 ont été regroupés sur une même ligne.
- (3) Suite à la levée de l'option, Sogécap a comptabilisé en hors bilan la valeur d'Antarius à hauteur de sa part (50%), telle qu'évaluée suite à la levée de l'option, soit 330 550 K€.

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'autres engagements donnés en dehors de ceux figurant ci-dessus conformément aux normes comptables en vigueur.

Note 25 : Autres informations

Effectif

A fin 2016, le groupe Sogecap comptait 2 356 salariés, travaillant dans 10 pays.

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessous.

En nombre de personnes	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Expatriés/détachés	104	70
Autres	2 252	2 149
Effectifs	2 356	2 219

En milliers d'euros	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Charges du personnel	192 710	168 185
Total	192 710	168 185

Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes du groupe enregistrés dans les comptes de l'exercice clos s'élèvent à 785 K€ au titre du contrôle légal des comptes et des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement.

En milliers d'euros (montants HT)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Commissariat aux comptes	785	744
Frais de conseil (1)	0	3 870
Honoraires	785	4 614

(1) Sur 2016 les commissaires aux comptes n'ont pas réalisé de missions autres que celles relatives à la certification des comptes. Le montant reporté à tort au titre du 31 décembre 2015 correspond aux prestations effectuées par d'autres cabinets.

Note 26 : Compte de résultat par activité

Compte technique Assurance Non Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	807 423	(141 302)	666 121	583 488
<i>Primes</i>	839 316	(146 753)	692 563	594 508
<i>Variation des primes non acquises</i>	(31 893)	5 451	(26 442)	(11 020)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	27 797		27 797	26 229
Autres produits techniques	16 571		16 571	15 191
Charges des sinistres	(304 405)	65 055	(239 350)	(213 276)
<i>Prestations</i>	(276 016)	61 014	(215 002)	(185 715)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(28 389)	4 041	(24 348)	(27 561)
Charges des autres provisions techniques	(61 234)	18 814	(42 420)	(41 789)
Participations aux résultats	(14 694)	4 965	(9 729)	(6 957)
Frais d'acquisition et d'administration	(331 609)	29 654	(301 955)	(278 824)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(274 061)	(416)	(274 477)	(248 376)
<i>Frais d'administration</i>	(57 548)		(57 548)	(54 117)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		30 070	30 070	23 669
Autres charges technique	(14 966)		(14 966)	(14 086)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	124 883	(22 814)	102 069	69 976

Compte technique Assurance Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2016		31 décembre 2015	
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes acquises	10 611 705	(115 612)	10 496 093	10 472 491
Ajustement ACAV (plus-values)	961 911		961 911	1 051 809
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 516 198	-	2 516 198	2 872 017
Autres produits techniques	147 592		147 592	137 647
Charges des sinistres	(8 527 332)	36 407	(8 490 925)	(7 668 085)
<i>Prestations</i>	(8 485 650)	36 470	(8 449 180)	(7 642 408)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(41 682)	(63)	(41 745)	(25 677)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions	(2 143 933)	3 680	(2 140 253)	(3 010 539)
<i>Provisions d'assurance vie</i>	316 485	3 683	320 168	(1 065 851)
<i>Provisions en UC</i>	(2 430 252)	-	(2 430 252)	(1 954 014)
<i>Autres provisions techniques</i>	(30 166)	(3)	(30 169)	9 326
Participations aux résultats	(1 779 329)	3 990	(1 775 339)	(2 139 484)
Frais d'acquisition et d'administration	(857 654)	49 570	(808 084)	(871 624)
<i>Frais d'acquisition des contrats</i>	(399 405)	11	(399 394)	(466 960)
<i>Frais d'administration</i>	(458 249)		(458 249)	(448 373)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		49 559	49 559	43 709
Ajustement ACAV (moins-values)	(441 475)		(441 475)	(378 088)
Autres charges techniques	(33 376)		(33 376)	(6 311)
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	454 307	(21 965)	432 342	459 833

Note 27 : Tableau des filiales et participations

SOCIETES												
Montants en milliers d'unité	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	% d'intérêt	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
Sogecap Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 168 305	1 628 833	-	9 592 071	448 265	79 436	-
Sogelife Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L -1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	48 223	122 138	43 368	1 378 768	24 650		-
La Marocaine Vie 37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	74%	231 750	322 152	41 285	1 493 594	71 089		1 EUR =10,6603 MAD
Komercni Pojistovna Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 175 398	2 081 861	16 043	6 646 223	437 960		1 EUR =27,021 CZK
Oradéa-Vie Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	26 704	16 020	26 704	651 122	5 012		-
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	26 980	(10 423)	4 832	13 273	685		1 EUR =4,539 RON
Sogelife Bulgaria 73, Aleksandar Stamboliyski blvd. 1303 Sofia Bulgaria	Société d'assurance	BGN	2007	Bulgarie	58%	7 200	4 195	3 746	15 476	562		1 EUR =1,9558 BGN
Societe Generale STRAKHOVANIE ZHIZNI Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	3 604 045	4 072	5 522 071	2 975 203		1 EUR =64,3 RUB
Societe Generale STRAKHOVANIE CJSC Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	120 000	263 236	2 165	898 037	9 574		1 EUR =64,3 RUB

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	% d'intérêt	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
Montants en milliers d'unité												
Sogecap Liban SAL	Société d'assurance	LBP	2000	Liban	25%	3 450 000	49 402 584	597	24 223 589	14 319 967		1 EUR =1595,81055 LBP
Rue 41 - Dekwaneh - Sector 1 BP 55056 Beyrouth - Liban												
BRD Asigurari de Viata SA	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	24 789	4 840	111 673	15 928		1 EUR =4,539 RON
Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 50082, Bucuresti Roumanie												
Societe Generale Osiguranje D.D.	Société d'assurance	HRK	2009	Croatie	51%	40 900	13 004	2 895	42 630	4 821		1 EUR =7,5597 HRK
Vukovarska 284a XI10000 Zagreb Croatie												
Societe Generale Osiguranje A.D.O.	Société d'assurance	RSD	2009	Serbie	51%	412 606	86 600	2 337	1 495 565	61 535		1 EUR =123,46 RSD
Bulevar Mihajla Pupina 115 dj 11 070 Beograd, Srbija												
Sogessur	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	94 244	223 314	522 145	27 596		-
Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex												
SGI Holding SIS	Acquisition et gestion d'actifs immobiliers	EUR	2016	France	100%	351 134	97 971	457 844	-	682		-
Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex												

NB : les montants indiqués inclus la part des minoritaires.